



0909877301

DATE DEPOT :	2009-11-20
NUMERO DE DEPOT :	98773
N° GESTION :	1998B19036
N° SIREN :	421255829
DENOMINATION :	AS INTERNATIONAL GROUP
ADRESSE :	26 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2009/10/27
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	EXTENSION D'OBJET SOCIAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

DC 27/10/09 Fx, ST
06 27/10/09

AS INTERNATIONAL GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 555 000 €
Siège social : 26 rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS
421 255 829 RCS PARIS

G.T.C. de Paris.....		
I.	M	R
20 NOV. 2009		
N° DE DÉPOT 98773		

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 27 OCTOBRE 2009

98773

Les soussignés :

- **La société GROUPE NEURONES SA,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant14 848 actions
Représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL,
- **Monsieur Charles Edouard BLANCHOT,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant68 actions
- **Monsieur Alain LE GARLES,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant42 actions
- **Monsieur Jean-Pierre LAFONT,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant42 actions

Soit tous les associés présents et représentés titulaires des 15 000 actions de 37 € chacune composant le capital de 555 000 € de la Société par Actions Simplifiée AS INTERNATIONAL GROUP.

Après avoir pris connaissance du projet de nouvelle rédaction des statuts, les soussignés ont pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 « Objet » des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

- « Toute prestation de services dans le domaine de l'informatique »

En conséquence, l'article 2 « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

ALG

10 12

« ARTICLE 2 – Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger tant pour son compte que pour le compte de tiers, personne physique ou morale, française ou étrangère :

- la propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apports ou autrement de tous biens et droits mobiliers, ainsi que leur gestion ;*
- toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique ;*
- tous placements de capitaux sous toutes formes et accessoirement, se porter caution de tous engagements contractés par toute société dont la société détient une part du capital ;*
- et également, toutes opérations commerciales, comptables, administratives, financières, immobilières, de gestion et de direction pour le compte des sociétés dans lesquelles la société déteint des participations et en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini en tous pays. »*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME DECISION

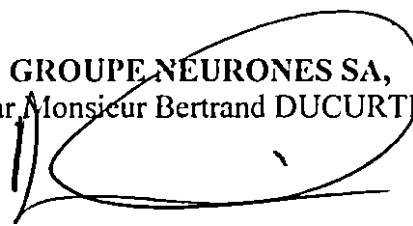
La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés en date du 27 octobre 2009 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les actionnaires sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Acte établi à Paris

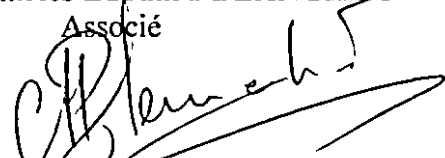
En cinq originaux,

La société GROUPE NEURONES SA,
Représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL,



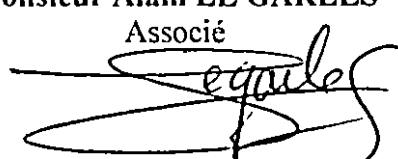
Monsieur Charles Edouard BLANCHOT

Associé



Monsieur Alain LE GARLES

Associé



Monsieur Jean-Pierre LAFONT

Associé

